

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,
Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 25/10/2018,

ARRÊTE

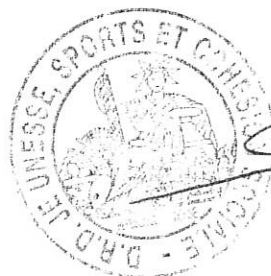
Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités nautiques mention ski nautique d'initiation et de découverte / engins tractés est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BPALP180613	Madame ANDREUX	Anaïs
BPALP180614	Monsieur BEDNARCZYK	Franck
BPALP180615	Monsieur BOISSARD	Jules
BPALP180616	Monsieur DABONI	Emmanuel
BPALP180617	Monsieur DAQUIN	Jason
BPALP180618	Madame LAURENCE	Marion
BPALP180619	Monsieur LAVIGNE	Louis
BPALP180620	Monsieur MIOTTON	Valentin
BPALP180621	Monsieur PIGNIER	Thomas
BPALP180622	Monsieur QUENEAU	Thomas
BPALP180623	Madame ROBILLARD	Tiffany

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 25/10/2018

P/Le Directeur Régional et Départemental de
la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion
Sociale,
et par délégation,
La cheffe de service



Marie-Jeanne EHLINGER